

Canton de Berne
Commune de Tavannes



PLAN D'AMENAGEMENT LOCAL (PAL)



Modification du PAL
création ZPO « Peute Rive »
Plan des zones d'affectation (PZA)

1:2'000



Promenade 22 - 2720 Tramelan
Tél 032 487 59 77 - Fax 032 487 67 65
tramelan@atb-sa.ch - www.atb-sa.ch

N° dossier 2361.10		N° plan 10	
Format 30 x 84 cm			
Date	Projet	Dessin	Contrôle
06.05.2024	ALG	es	YR
10.07.2024	ALG	es	YR
16.09.2025	MM	es	MM
23.09.2026	MM	es	MM

INDICATIONS RELATIVES A L'APPROBATION (IRA)

Décision de Conseil Municipal (CM, art. 94 al.2 LC)	du 14.05.2024
Information et Participation de la Population (IPP)	du 29.05.2024 au 14.06.2024
Examen Préalable (ExP, art. 59 LC) – Rapport d'ExP	du 22.07.2024 au 17.07.2025
Procédure d'opposition / Dépôt public (Po/Dp, art. 60 LC)	
Publications dans la Feuille Officielle d'Avis	les 08.10 et 15.10.2025
Dépôt public	du 08.10.2025 au 07.11.2025
Opposition vidée :	- 1
Opposition non vidée :	- 0
Réserve de droit :	- 2

Adoption (art. 66 al.3 LC)
Plan de Quartier adopté par le Conseil Municipal le 08.12.2025

Modification mineure au titre de l'art. 122 al.7 OC – procédure d'opposition

Adopté par le Conseil Municipal	le
Publication dans la Feuille Officielle d'Avis	du
Dépôt Public (DP) :	
Opposition vidée :	-
Opposition non vidée :	-
Réserve de droit :	-

Adoption (art. 66 al. 4 lit. b LC, art. 122 OC et art. 58 RO)
Décidé par l'Assemblée Municipale le
Publication de la décision dans la Feuilles Officielle d'Avis le
Dépôt Public (DP) le

Au nom de la Municipalité de Tavannes
Le Président du Conseil Municipal :
Yann RINDLISBACHER
Le Secrétaire municipal
Alexis BOURGEOIS

Attestation (art. 120 OC)
Certifié exact, Tavannes le
Le Secrétaire municipal

Approbation (art. 61 LC)
Approuvé par l'Office des Affaires Communales et de l'Organisation du Territoire (OACOT)

Légende:

A titre prescriptif

Zones bâties / Zones à bâtir:

H2	Zone d'Habitation 2
C	Zone Centre
M2	Zone Mixte 2
M2PB	Zone Mixte 2 Prés Bernard
A	Zone d'Activités

Autres zones:

ZV	Zone de Verdure
ZCF	Zone destinée aux Constructions et installations sur le domaine Ferroviaire

Périmètres:

II	Degré de Sensibilité au bruit (DS)
ZPO	Zone de Planification Obligatoire
EB/ES	Périmètre de Protection des Sites (PPS) et des Structures (PPSt)
P/E	Périmètre / Ensemble ISOS

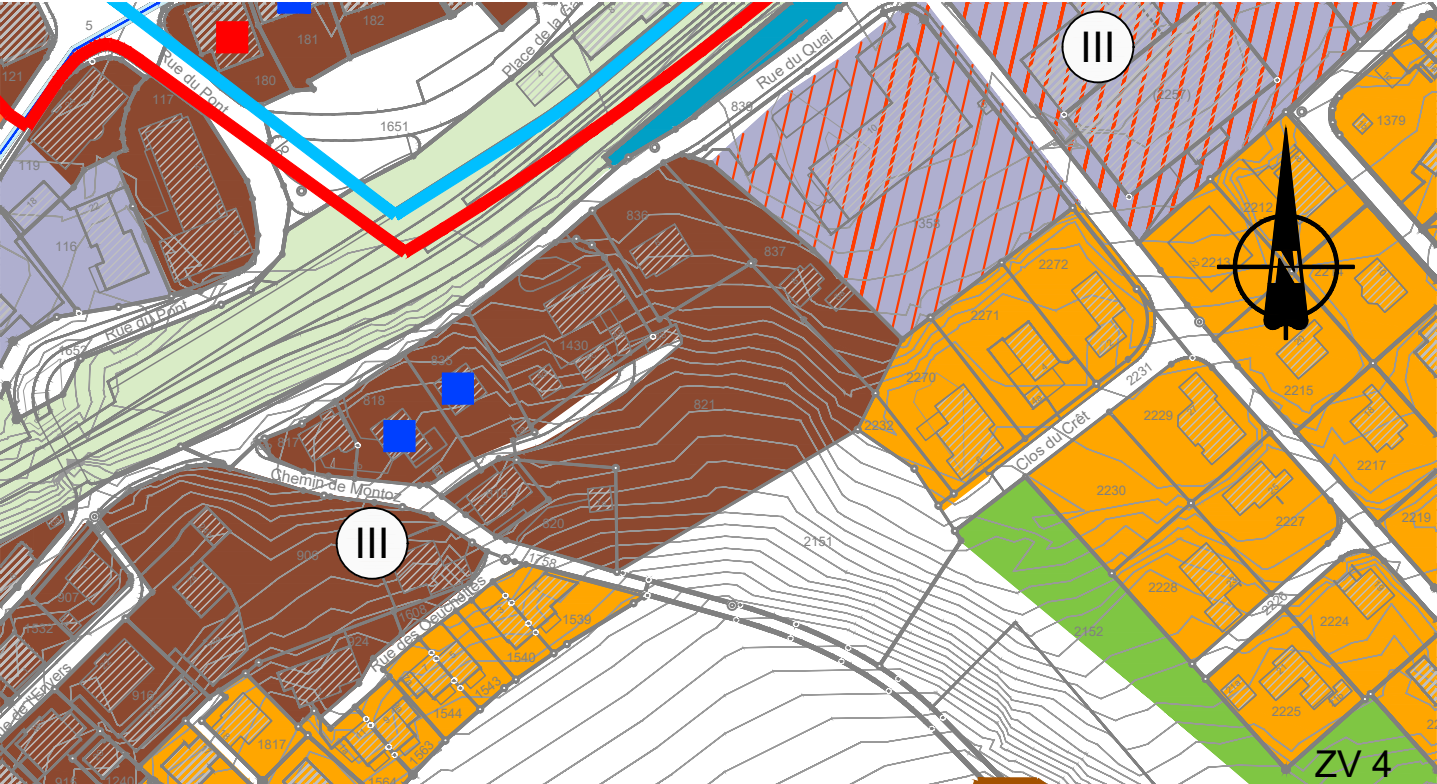
"Objets" / éléments naturels

	Cours d'eau enterré
--	---------------------

A titre indicatif

	Monument digne de protection
	Monument digne de conservation
NQTP	Niveau de Qualité de la desserte par les Transports Publics

PZA Version adoptée par l' AM le 13.12.2021



Création ZPO B "Peute Rive" - 16.09.2025

